



SECRET MEDICAL TRANSFERT AUTOMATIQUE DE DONNEES AUX MUTUELLES PAR LA CPAM

Par **Kalou2164**, le **16/07/2019** à **22:18**

Bonjour

Siuite à mon départ en retraite il y a 3ans j'ai changé de mutuelle santé pour Smatis. Mon ancienne mutuelle (Cabinet Gras&Savoie) refuse de se déconnecter du site de la CPAM et empêche SMATIS de recevoir mes données de la CPAM. Compte-tenu du blocage de Gras&Savoie j'envisage d'engager une action judiciaire pour atteinte au respect de la vie privée puisque son attitude lui permet contre ma volonté d'obtenir des informations à caractère personnel me concernant.J'ai malgré tout quelques incertitudes quant au fondement legal de ma démarche car le secret médical ne semble pas couvrir les mutuelles. pouvez-vous m'éclairer sur le sujet.

Par avance Merci

Cordialement

Par **Visiteur**, le **16/07/2019** à **23:47**

Bonjour

Je ne pense pas que l'atteinte à la vie privée puisse être retenue.

Je vous conseille, d' effectuer une réclamation auprès de votre CPAM afin d'appuyer votre demande de déconnexion.

Joignez les justificatifs.

Par **SMATIS**, le **17/07/2019** à **15:19**

Bonjour,

Nous vous remercions de nous avoir accordé votre confiance et nous comprenons votre remarque.

Smatis ayant la volonté de soutenir ses adhérents, nous souhaitons vous apporter notre aide et nos conseils dans vos démarches auprès de votre ancienne mutuelle.

Afin de nous permettre d'entrer en contact, vous pouvez nous laisser un message sur notre compte privé Facebook avec vos coordonnées (n° adhérent).

Nous pouvons également vous rappeler à l'heure que vous souhaitez ; pour cela, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet www.smatiss.fr et de cliquer sur "on vous rappelle gratuitement", juste en-dessous de notre n° d'appel.

Cordialement

Votre mutuelle. L'équipe Smatis